

Enseignement **En Flandre**

**Pas de double casquette.** Comme la Communauté française, la Flandre connaît une pluralité de réseaux d'enseignement. Son réseau officiel n'est cependant pas géré par le ministre de l'Éducation, comme c'est – toujours – le cas côté francophone. Depuis 1988 et la communautarisation de l'enseignement, la Flandre a mis en place un organisme public. Intitulé "Go!", pour "Gemeenschap onderwijs", il est financé par le gouvernement, mais il fonctionne indépendamment du ministère. Aux côtés de ce réseau, on retrouve le réseau libre confessionnel, et le réseau des communes et des provinces.

Pour redessiner la structure du réseau de la Communauté française, le PS et le CDH ont besoin du MR.

■ Sans cet accord, le reste du Pacte d'excellence ne pourra être concrétisé.

Que fera le MR? Acquiescer, ou jouer la montre et mettre à mal le Pacte?

# Le MR tient en main le sort du Pacte d'excellence

## Le réseau de la Communauté française ne sera plus organisé directement par la ministre... si les libéraux le veulent bien

**C**e mercredi, Rudy Demotte (PS), Marie-Martine Schyns (CDH) et André Flahaut (PS), tous ministres de la Communauté française (aujourd'hui appelée Fédération Wallonie-Bruxelles), reçoivent les chefs de groupe de l'opposition. La réunion est importante. Les ministres y présenteront la note d'orientation sur laquelle ils se sont fixés pour déterminer l'avenir du réseau d'enseignement de la Communauté française.

### 1 Une réforme vitale pour le réseau officiel, et indispensable au Pacte

Pour rappel, ce réseau "officiel", qui encadre 14 % de la population scolaire (environ 121 000 élèves), a pour pouvoir organisateur le ministre de l'Éducation –actuellement Marie-Martine Schyns. Celle-ci porte donc une double casquette : en tant que ministre, elle organise le réseau de la Communauté française mais elle doit, en même temps, réguler les autres réseaux. En somme, elle est juge et partie.

Lors des négociations autour du Pacte d'excellence, il a été décidé de mettre fin à cette situation. Et cela, pour deux raisons. La première est que le réseau de la Communauté se porte mal. Les demandes d'inscription sont à la baisse (une érosion de 4 % a été enregistrée en vingt ans), et sa réputation est très mauvaise. Géré de façon "kafkaïenne" et centralisée, ce réseau se montre peu réactif pour s'adapter aux défis du terrain, et incapable de soutenir les direc-

tions et les enseignants. Il fallait bouleverser son organigramme. Deuxièmement, le Pacte d'excellence qui est en cours de création prévoit que le pilotage général de l'enseignement se fera à travers une contractualisation entre l'administration et les écoles. Il est dès lors indispensable que les établissements soient tous placés à égale distance du pouvoir régulateur. C'est pourquoi, dans l'avis numéro 3 du Pacte, il est stipulé que la scission entre le pouvoir régulateur et le pouvoir organisateur du réseau de la Communauté française est un préalable à la mise en place globale de la réforme. Sans garantie à ce sujet, les autres réseaux n'avanceront pas dans le Pacte.

Pour rappel, ce Pacte comprend deux grands piliers : une nouvelle gouvernance du système scolaire et la mise en place d'un tronc commun de cours jusqu'en fin de troisième secondaire.

### 2 Le projet du gouvernement de la Communauté française

Pour répondre à cette condition, le gouvernement PS-CDH, après des mois de difficiles négociations est (presque) arrivé à un accord. Dans la note présentée ce mercredi à l'opposition, on lit que sera créée "une entité distincte de l'administration qui prendra la forme d'une structure publique autonome dotée d'une personnalité juridique". Les termes, volontairement flous, laissent la place à des discussions. Celles-ci s'annoncent importantes puisque, en vertu de la Constitution, la création d'une telle structure néces-

site l'adoption d'un décret à la majorité des deux tiers. Pour arriver à faire atterrir ce dossier, la majorité (qui occupe 52 sièges sur 94) a donc besoin de l'opposition. Elle sait aussi qu'elle a intérêt à convaincre le MR, qui détient 30 sièges et dont l'adhésion pourrait être très utile pour garantir la pérennité du Pacte au-delà de la législature actuelle.

### 3 La réponse attendue de l'opposition libérale

Que vont donc faire les libéraux, eux qui sont opposés à la mise en place d'aspects essentiels du Pacte, mais qui ont toujours été demandeurs d'une telle scission ? Vont-ils signer ? Ou négociateur et ralentir le Pacte ? Cheffe de groupe, Françoise Bertieaux précise sa position actuelle. "Sur le principe, nous sommes d'accord pour la scission", confirme-t-elle. Ce

sont les modalités prévues actuellement qui la font tiquer. "La nouvelle structure présenterait deux étages. Un étage central, qui coordonnerait l'ensemble du réseau, et un étage zonal, qui organiserait dans chacune des zones géographiques certains aspects de l'enseignement. Pour ce faire, 470 personnes aujourd'hui dans l'administration seraient transférées dans la nouvelle structure. Et 125 personnes seraient engagées. Nous ne sommes pas d'accord avec ces plans qui sont délirants alors que les autres réseaux travaillent avec moins de ressources. On y lit les prémices d'un nouveau mastodonte, d'une nouvelle usine à gaz. De plus, la lecture de la note laisse penser que le gouvernement n'est pas pressé de mettre en place les structures zonales, qui nous paraissent devoir être les plus importantes." Françoise Bertieaux lance donc les négociations et confirme ce que beaucoup redoutaient : elles seront difficiles.

## Face au gouvernement PS-CDH qui est au pied du mur, le MR pourra faire monter les enchères

Amoins d'un an des élections, l'aubaine est parfaite. Le MR, dans l'opposition, est placé au centre du jeu. La majorité PS-CDH a besoin de lui pour voter un décret indispensable pour que puissent être concrétisées les ambitions du Pacte d'excellence (voir ci-contre).

Que va donc faire l'équipe de Françoise Bertieaux ? Pour rappel, si le MR est favorable à une scission entre le pouvoir organisateur et le pouvoir régulateur, il est opposé à des aspects essentiels du Pacte, dont l'allongement d'un tronc commun de cours. Soit, donc, le MR acquiesce et vote une scission qu'il espère et soutient; soit il négocie, joue la montre et freine l'avènement de bien des aspects du Pacte.

Cette seconde option comprend quelques avantages. Le MR, en freinant le Pacte et en se montrant par là vigilant face à cette réforme, recueillerait les applaudissements des enseignants qui y sont opposés. De plus, alors que le Pacte nécessite désormais un accord politique pour qu'il puisse perdurer au-delà de la législature, le MR, en se faisant désirer, peut demander que certains aspects de la réforme soient renégociés. Mieux même, s'il joue la montre avec talent, si – imaginons – le décret ne peut être voté avant les élections, il garde des cartes en main en vue des futures négociations gouvernementales. Cela permettrait aussi que le tronc commun ne soit pas installé de manière irrévocable et cela offrirait alors au MR de ne pas devoir, au pouvoir, assumer l'implémentation d'une réforme qu'il honnit.

### Le gouvernement prend du retard

Toute aubaine politique est une arme à double tranchant : le parti qui en bénéficie ne peut avoir l'air de tomber dans un petit jeu politicien. La posture de François Bertieaux, qui se montre d'accord sur le principe d'une scission, mais vigilante sur les modalités (voir ci-contre), prouve cepen-

dant qu'elle entend s'emparer du momentum qui lui est offert. *“Franchement, c'est difficile de savoir ce qui restera du Pacte en 2019”*, s'interroge du coup un observateur attentif.

Cette situation politique ne fait pas les affaires du gouvernement PS-CDH. Sans entrer dans les détails, la majorité est à la traîne. Alors qu'un tiers des écoles doivent rédiger d'ici avril des plans de pilotage dans lesquels elles y décriront des stratégies et des objectifs pédagogiques qu'elles se seront fixés, plusieurs décrets nécessaires pour que ces plans soient convenablement préparés ne sont toujours pas votés. Le terrain le sent et commence à gronder. Ce lundi, dans *“La Libre”*, plus de 400 directeurs évoquaient l'incertitude et le manque de préparation des réformes.

De nouveaux retards seraient donc malvenus. Surtout pour le PS. Tout prouve, dans son attitude, que la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns, issue du CDH, un parti pas toujours à l'aise avec la réforme, est surtout soucieuse de préserver la dynamique du Pacte, et de maintenir les acteurs autour d'une même table. Et cela, même s'il en coûte des retards. Le PS du ministre-Président Rudy Demotte a, de son côté, davantage besoin de présenter un bilan concret, dont la mise en place du tronc commun si cher aux socialistes.

Pour l'heure cependant, ce gouvernement paye ses divisions internes (sur le dossier de la scission, les ministres Demotte et Marcourt se sont longtemps opposés). Il peine aussi à convaincre les syndicats, inquiets quant à la future charge de travail des profs. En réalité, il paye l'absence de vision globale qui caractérise le Pacte et qui fait que des acteurs, lors des négociations, se replient sur leurs intérêts. Le MR sait tout cela. Il aura donc beau jeu de faire monter les enchères...

Bosco d'Otreppe